

FAITS DIVERS/ JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Carrefour Delta : la boutique de la Station Total en flammes

J.O
Libreville/Gabon

LES éléments des sapeurs-pompiers étaient sur les dents, hier mardi, vers 14h30, au carrefour Delta, dans la commune d'Akanda, où les flammes étaient en train de ravager la boutique de la station-service Total implantée à cet endroit. À ce qu'il semble,

il y a finalement eu plus de peur que de mal, d'autant qu'il n'y a eu aucune victime humaine. La station, qui a été envahie par une épaisse fumée, n'a été sauvée que grâce à la promptitude des sapeurs-pompiers et des employés. C'est avec les moyens du bord que tout le monde a mis la main à la pâte pour circonscrire les flammes.



Un instantané des émanations de fumée.

Le clin d'œil de Lybek



«Capellogate» : la rafle désormais dans le milieu du taekwondo

G.R.M
Libreville/Gabon

LA rafle des dirigeants sportifs gabonais cités dans le scandale d'exploitation sexuelle, d'homosexualité et de pédophilie révélé par The Guardian se poursuit. À la suite de celles déjà enregistrées dans le football, Martin Aveira vient d'ouvrir le bal des interpellations dans les autres disciplines sportives. Cette fois, c'est dans le milieu du taekwondo. Celui que l'on surnomme Me Chaka arrêté mardi, en fin d'après-midi, au niveau l'ancienne Sobraga par des éléments de la Direction générale des contre-ingérences et de la sécurité militaire (DGCISM, encore appelée B2), a-t-on appris de sources bien informées. Cité par le journaliste français Romain Molina, co-auteur de l'enquête révélée par le média britannique précité, tout porte à croire que Me Chaka était suivi depuis lors par les services judiciaires. Surtout après sa suspension par le président de la Ligue de taekwondo de l'Estuaire. Me Martin Aveira, 4e Dan Kukkiwon, formateur



Me Chaka a été interpellé pour les besoins de l'enquête ouverte sur les abus sexuels dans le milieu du sport.

et instructeur des clubs École des Champions, Hyundai Taekwondo à Libreville, a été suspendu, le 21 décembre, par le président de la Ligue de l'Estuaire, Jean Narcisse Nguema Ndong. Cette suspension a été élargie aux clubs dont il est formateur et instructeur principal. À en croire The Guardian, le scandale en question a existé dans la grande impunité depuis quasiment 30 ans. «Me Chaka jouissait d'une grande notoriété ayant joué en sa faveur», selon le média anglais.

La décision prononcée par le premier responsable de la Ligue de l'Estuaire de taekwondo est liée au fait qu'il a estimé que les accusations rendues sont graves et qu'il condamne toute forme de comportement ou de violence à caractère sexuel. Jusqu'ici, Me Chaka a toujours tout nié en bloc. C'est maintenant devant les enquêteurs qu'il devra s'expliquer sur ce dossier pour lequel le filet tendu n'a probablement pas fini d'attraper tous les poissons.

Franceville : tentative de viol ou règlement de comptes ?

N.O.
Franceville/Gabon

UN adolescent de 15 ans, élève dans un lycée de Franceville, en classe de 4e, est accusé de viol sur sa nièce âgée de deux ans. L'accusatrice, par ailleurs tutrice du mis en cause, n'est autre que sa sœur aînée et la génitrice de la victime présumée.

Les faits se déroulent courant décembre au quartier Angoubou, dans le 2e arrondissement du chef-lieu de la province du Haut-Ogooué. C'est sur la base du

témoignage d'une autre fillette de sept ans environ que l'affaire a éclaté. " Il a fait les choses impolies avec elle ", a-t-elle rapporté à la mère de la victime supposée. Après vérification de l'appareil génital par la génitrice, celle-ci a conclu à un abus sexuel, avant d'alerter le service de la police des mineurs dont les éléments ont aussitôt ouvert une enquête. Après avoir reçu la réquisition, le violeur présumé a été placé en garde à vue, en attendant l'aboutissement de l'enquête.

Pendant, l'examen médical

effectué par le gynécologue n'aurait révélé aucune trace de pénétration sexuelle. Le mis en cause a donc été relâché. Mais certains membres de la famille ont témoigné devant les enquêteurs que l'adolescent ne serait pas à son premier forfait. Qu'en est-il réellement ? La grande sœur du présumé coupable de viol aurait-elle préféré régler l'affaire en famille ? Aurait-elle accusé son petit frère à tort ? S'agirait-il simplement d'un attouchement sexuel ? Autant de questions qui méritent des réponses claires.